

**Ville de Bagnols-sur-Cèze
Département du Gard - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 2022-03-055
du Conseil municipal
Séance du 30 mars 2022**

**Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 24 mars 2022
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 24
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 9
Nombre de Conseillers municipaux absents : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Anthony **CELLIER**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Thierry **VINCENT**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Sandrine **ANGLEZAN** procuration à J C REY, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à C. BAUME, Raymond **MASSE** procuration à M. CEGIELSKI, Mourad **ABADLI** procuration à P. BERHOMIEU, Sylvain **HILLE** procuration à C. MUCCIO, Fatiha **EL KHOTRI** procuration à C. BOISSEL, Corine **MARTIN** procuration à A.POMMIER, Pascale **BORDES** procuration à J-L. MORELLI, Audrey **BLANCHER** procuration à T. VINCENT

Conseillers municipaux absents : aucun

Secrétaire de séance : Jean Christian REY

Objet : Désaffectation, aliénation et création du Chemin de Carmignan Est - Ouverture de l'enquête publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment les articles L.161-1 et suivants,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment les articles L.134-1 et suivants,

Vu l'article 1^{er} du Décret n° 76-921 du 8 octobre 1976,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles R141-4 à R 141-10,

Vu la Délibération n°2020-12-094 approuvant le principe de modification du chemin rural situé à Carmignan Est,

Vu l'accord de M. CHABERT,

Considérant que Monsieur CLUCHIER a donné son accord verbal ,

Considérant que la partie du Chemin de Carmignan Est, à désaffecter, est propriété de la commune,

Considérant que l'emprise du Chemin n'a plus d'existence physique et que sa morphologie ne permet pas sa réouverture en l'état,

Considérant que les conditions pour constater la désaffectation sont réunies et que la création d'une nouvelle portion du chemin susmentionnée poursuit un but d'intérêt général puisqu'elle permet le désenclavement des parcelles riveraines,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Urbanisme, Travaux et Environnement du 23 mars 2022,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la désaffectation et la cession d'une partie du Chemin rural de Carmignan Est, parcelles A 532 (53 m²) et A 531 (243 m²), et l'acquisition des parcelles A 528 (528 m²), A 522 (328 m²), A 525 (85 m²) et A 519 (44 m²) nécessaires à la création de sa nouvelle emprise,
- de lancer l'enquête publique conjointe préalable à la cession d'une partie dudit chemin et la création de la nouvelle portion du chemin,
- d'acter qu'à la suite de l'enquête publique une délibération entérinera les transactions foncières induites par le projet de modification du tracé du Chemin rural,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à l'urbanisme à signer les actes à intervenir, et tous documents se rapportant à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 030-213000284-20220330-2022_03_055-AR

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 30 mars 2022.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le 05 avril 2022

et publié le 05 avril 2022

